

Date de  
convocation :

16-06-2026

Date d'affichage  
de l'ordre du  
jour :

16-06-2026

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU LUNDI 22 JUIN 2026

**2026-CMa-06-08**

### PARTICIPATION FORFAITAIRE A LA CARTE OPTILE ET LA CARTE IMAGINE'R

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel Déjardin, Maire.

**Étaient présents** : Michel DEJARDIN, Noëlle VAILLANT, Michael CHERON, Sandrine BRIOT, Nadège PREVEL, Gilles MERCIER-PUDDU, Ingrid GAUDAIRE, Brice PENICHOT, Jean-Charles BALTUS, David BRY, Audrey GUEZELLO, Alexandra LE KERVERN, Caroline LOUETTE, Virginie TRECHEREL, Pascaline SEME, Jean LORINE, Daniel HERMAND, Catherine GENET, Angélique LEROYER

**Absents avec pouvoir** : Marc LABROUSSE donne pouvoir à Michel DEJARDIN, Philippe TRECHEREL donne pouvoir à Virginie TRECHEREL, Alexandre HOUOT donne pouvoir à Audrey GUEZELLO, Nicolas VIEZ donne pouvoir à Gilles MERCIER-PUDDU, Sébastien RIDEREAU donne pouvoir à Michael CHERON, Céline TARDY donne pouvoir à Nadège PREVEL, Pascaline SEME donne pouvoir à Alexandra LE KERVERN, Céline PINEL donne pouvoir à Sandrine BRIOT, Nadine NINOT donne pouvoir à Jean LORINE

**Absents** :

Secrétaire de Séance : Nadège PREVEL

Soit, sur 27 membres en exercice, 18 présents, 9 absents dont 9 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune maintient son dispositif d'aides communales versées sous forme de forfait aux lycéens, aux étudiants et apprentis habitant Marines, pouvant y prétendre et sur présentation de pièces justificatives,

Considérant que le montant de cette participation est indexé sur la base de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation – base 2015 – ensemble des ménages dont la valeur est publiée au Journal Officiel,

Le conseil municipal décide à la majorité (5 absentions)

Article 1 : d'adopter le principe d'une participation financière aux abonnements transport IMAGINE'R et pour les titres de transport scolaire bus lignes régulières (carte OPTILE),

Article 2 : d'accepter de fixer le montant de la participation communale au titre des frais de transport IMAGINE'R et OPTILE de façon forfaitaire à 94 euros pour les contrats de 2026 pour les lycéens, étudiants et apprentis marinois.

Date de transmission de la délibération au contrôle  
de légalité

30/6/26

Date de publication

27/7/26

Acte rendu exécutoire le

27/7/26

Pour le Maire et par délégation,

Laëtitia LHERMITTE  
Directrice générale des services

Le Maire,

Michel Dejardin



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.